



QUEL VOTE POUR L'EUROPE
ET POUR LA FRANCE ?

P. 6



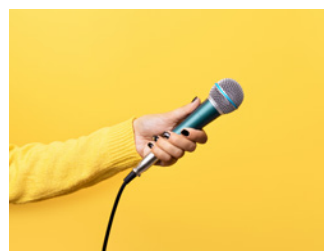
DOSSIER : DES ÉQUIPEMENTS
DE QUALITÉ PARTOUT,
UN INDISPENSABLE

P. 7-10



GROUPES AU COLLÈGE,
UNE ARME DE
CONTRE-DÉMOCRATISATION

P. 12



DIRIGEANTES SPORTIVES,
UN PLAFOND DE VERRE ?

P. 14

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

APOLOGIE DU TERRORISME...

« En son nom, on interdit des manifestations, on annule des conférences, on tente d'étouffer la liberté de parole de personnalités engagées dans la vie publique du pays, on vise à criminaliser les voix qui, semble-il, dérangent ; on instaure une véritable police de la pensée. » (Médiapart, 16/5)

À l'initiative de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, et de Patrick Baudouin, président de la Ligue des droits de l'Homme, 150 citoyen·nes s'alarment de l'utilisation de l'apologie de terrorisme pour bâillonner l'expression des protestations sociales, démocratiques et écologiques. Parmi les signataires, Benoît Teste, Étienne Balibar, Rony Brauman, Alain Damasio, Philippe Descola, Cécile Duflot, Didier Fassin, Antoine Garapon, Cédric Herrou, Nancy Huston, Eva Joly, Henri Leclerc et Elias Sanbar.

Signez
la pétition



LES COMPTES BIEN REMPLIS DES ÉNERGIES FOSSILES

« Malgré l'urgence climatique et leurs propres engagements, les grands établissements bancaires maintiennent leur soutien à l'expansion des énergies fossiles, révèle un rapport de huit ONG » paru lundi 13 mai. (L'Humanité, 13/5). « Les géants bancaires mondiaux, américains et japonais en tête, ont prêté ou arrangé l'an dernier plus de 700 milliards de dollars (environ 6 500 milliards d'euros) au profit des énergies carbonées » (Libération, 13/5). « Des superprofits et un accès au crédit encore très facile : les entreprises des secteurs du pétrole, du gaz et du charbon ont non seulement engrangé des bénéfices record en 2022, mais elles ont pu compter sur un soutien toujours important des banques, y compris pour développer de nouveaux projets » (Le Monde, 13/4).

@ fabrice.allain@snepfusu.net

La
chronique
de

Castor et Paul Luxé



Perles de Culture

Nos élèves ont composé ce collier certifié. Il se porte avec tendresse et sourire.

Anatomie d'une chute

« M'sieur, Oscar est dispensé, il s'est croisé les ligaments du genou ».

Palme d'or des entorses.

États d'âme Éric

3^{ème} séance de course en durée.

Le prof « Eva, comme tu étais absente lors des tests VMA, je te mets dans un groupe de manière empirique »

« M'sieur, je ne veux pas être empire d'Éric, je veux un truc cool comme les autres »

La vitesse a rencontré son mur !

À en tomber dans les pommes.

Avant le cycle d'escalade, la professeure a précisé aux élèves, qu'ils pouvaient amener des chaussons.

Lors de la première séance, Charlotte est arrivée avec des chaussons... aux pommes !

Personne n'a eu la boule au ventre.

En roue libre

Dernière séance en Arts du cirque. L'enseignant précise « la semaine prochaine on change de Cycle ». Léo de lui répondre « Super, on vient avec nos VTT ? »

Monocycle ou tricycle tout un programme.

L'habit ne fait pas le moine

Distribution de convocation CCF, le prof solennellement précise « Le BAC, doit être en bonne et due forme, même en EPS ! » et Tony, peu attentif, d'enchaîner « M'sieur, n'importe quoi, la BAC n'est pas en uniforme mais en civil pour pouvoir nous courser »

L'EPS dans le droit chemin ?

Retour à l'expéditeur

Course d'orientation, première séance, parcours en étoile, consigne donnée : « Vous devez aller chercher la balise et la ramener », Hugo est revenu avec l'ensemble de la balise : la pince et le fanion !

La prof en a accusé réception.

Voyage scolaire

6^{ème}, course d'orientation, des élèves reviennent bredouilles lors de la première épreuve et Marouane de déclarer : « impossible de les trouver ces valises d'orientation ».

L'orientation, ça fait baliser, sans ramener de souvenir !

Footue Culture

Travail du smash en Badminton. Sarah n'arrive pas à réaliser le geste, Steve motivé l'aide en lui disant « vas-y, tire à ras de terre ! »

Ce goal... volant est à regarder par la lucarne !

Tout est dit

Épreuves ponctuelles de Basket, le jury, demande à l'élève : « qui sont vos références en matière de basket ? ». L'élève, fin connaisseur, répond : « Georges Eddy ! »

De quoi donner un accent fort à sa réponse.

Si vous collectionnez d'autres perles, faites-les nous parvenir pour un prochain collier.

/ SOMMAIRE /

News //2

- Et pendant ce temps là...
- La chronique de Castor et Paul Luxé

Édito //4

- Faire le choix de la solidarité

Actions //5

- Du local au général mener les luttes collectivement

Actualités //6

- Quel vote pour l'Europe et pour la France ?
- « Choc des savoirs » : des outils pour agir

Dossier : Des équipements de qualité partout, un indispensable ! ///7-10

- Associer qualité d'usage et qualité environnementale des équipements, une évidence
- Les aberrations et les dérives des délégations de service public
- Des équipements sportifs indigents (Témoignages)
- Héritage et JOP : une occasion ratée ?

#EPS2024 sur le terrain //11

- Intensifier la campagne #EPS2024
- Loi post-JOP : un rendez vous manqué ?

Éducation //12

- Groupes au collège : une arme de contre-démocratisation !

Formation //13

- Formation : de pire en pire !
- Une déconcentration au détriment des agrégés !

Interview //14

- Dirigeantes sportives, un plafond de verre ?

Actualités //15

- Politiques sportives et projet de loi « héritage » de la Ministre SJOP
- Affectation des stagiaires : un ministère qui « s'impuissante » !
- Pour les étudiant-es STAPS : signons !



DE SUD-OUEST À BFM ALSACE

Depuis septembre 2023, la campagne #EPS2024 monte en puissance. Les actions menées aux niveaux national, académique et départemental (Semaine de l'EPS, État des lieux, Flamme de l'EPS, journée d'action nationale du 15 mars, Opération Vérité, ...) s'accompagnent de conférences de presse ou de communiqués qui permettent de diffuser nos revendications dans les médias locaux et nationaux. Sur le site de la campagne sont déjà recensés plus de quarante articles, reportages ou interviews qui rendent compte de l'activité du SNEP-FSU avec la profession.

À l'occasion du passage de la flamme olympique, d'autres actions vont être menées en lien avec le parcours pour rappeler la nécessité de plus et mieux d'EPS. Pour le moment, le soi-disant héritage des JOP2024 est inexistant, mais il n'est pas trop tard pour agir et réclamer de véritables retombées pour l'EPS. Les opérations signature de la pétition « Une jeunesse plus sportive, tout commence à l'Ecole » le prouvent : la population est très sensible à nos arguments. Continuons donc à agir et à populariser par tous les moyens nos revendications !

@ dominique.parville@snepfusu.net

LIRE LES ARTICLES
C'EST ICI



Alternatives
Economiques

LE DAUPHINE
libéré

BFM
ALSACE

MEDIAPART

SUD
OUEST

Le Monde

franceinfo:

l'Humanité

ouest
france



AGIR POUR RENFORCER LE SNEP-FSU

En cette fin d'année, chaque adhérent-e peut agir pour renforcer le syndicat en discutant dans ses équipes, de la possibilité d'adhérer au SNEP-FSU.

Plus et mieux d'EPS, renforcer le sport scolaire, construire des équipements écoresponsables, augmenter les salaires, baisser les effectifs par classe... : quelle revendication serait à mieux porter pour vos collègues ?

Dès juin, il sera possible d'envoyer son adhésion pour 2024/2025 : faites-le savoir autour de vous !

Édito



FAIRE LE CHOIX DE LA SOLIDARITÉ

Le gouvernement poursuit sa politique d'austérité. Cette politique vise en grande partie à détruire progressivement les différents services publics dont l'hôpital et l'éducation nationale qui en sont les principales cibles. Plus aucune notion de solidarité, de collectif pour expliquer à quoi servent les impôts et en quoi la suppression de l'impôt sur la fortune ou encore les 200 milliards d'aide aux entreprises sans contrepartie sont des vrais choix politiques qui se font contre la justice sociale et contre les classes populaires. Ce que l'on fait des services publics et de la fonction publique reflète un choix de société, celui d'aujourd'hui est clairement un choix de renforcement des inégalités.

Celui-ci est aussi celui fait pour l'école à travers les mesures du choc des savoirs entre groupes de niveaux, classes prépas seconde, labellisation des manuels ou encore la formation des enseignant-es. C'est une école sur un modèle conservateur où l'élève porteur-euse de l'uniforme doit être trié-e et doit passer par le SNU, où l'enseignant-e n'est vu que comme simple exécutant et par le prisme de l'autorité.

Nous voyons bien à quel point les idées réactionnaires et d'extrême droite progressent. Nous devons nous emparer de ces questions autour de l'école, des inégalités et de la société de manière générale. Un peu partout en France des actions se sont multipliées dans les établissements scolaires pour faire valoir une autre école. Le 9 juin se dérouleront les élections européennes. Aller voter pour des listes qui portent nos valeurs et nos revendications est une nécessité pour que notre société change et le SNEP-FSU appelle à ce qu'aucune voix n'aille à l'extrême droite.

Édito écrit le 22 mai 2024

@ coralie.benech@snepfusu.net



DU LOCAL AU GÉNÉRAL MENER LES LUTTES COLLECTIVEMENT

Le 25 mai aura été une journée importante dans la mobilisation contre les mesures choc des savoirs. Pour la première fois depuis longtemps une intersyndicale quasi complète et les parents d'élèves auront appelé à manifester ensemble. Partout en France, de nombreuses mobilisations ont eu lieu montrant l'urgence d'enrayer la politique éducative menée par le ministère qui n'a de cesse d'agir contre l'intérêt des personnels et des élèves.

Les mesures « choc des savoirs », décidées sans aucune concertation par le ministre de l'époque devenu 1^{er} ministre, dont les groupes de niveaux sont la mesure phare, entérinent une vision rétrograde de l'école en opérant un véritable tri social et scolaire des élèves. Dans les établissements, il est nécessaire **de poursuivre l'action en proposant des organisations alternatives et en votant en conseil d'administration.** En effet, c'est le

CA et non le chef d'établissement, qui « *fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements [...]* » (article R421-20 du Code de l'éducation). Ces articles de loi, prévalent sur la note de service du 15 mars 2024, qui prétend que « *le chef d'établissement arrête l'organisation des enseignements de français et de mathématiques* ». Le choix de mises en barrette des enseignements en français et en mathématiques impacte directement l'EPS en désorganisant nos barrettes et en prenant des moyens sur nos dispositifs particuliers (savoir nager, APPN...). Ainsi, le ministère augmente et renforce encore les inégalités sociales d'accès à la culture sportive. En cette année 2024 le gouvernement avait promis que les JOP laisseraient un héritage, le SNEP FSU fait le constat que les mesures prises jusqu'à présent vont à l'inverse de la démocratisation du sport pour la jeunesse. Le SNEP-

FSU revendique depuis longtemps une loi d'orientation et de programmation du sport, qui permettrait de mettre en œuvre ses « 10 propositions pour le sport », articulées aux revendications spécifiques pour l'EPS et le sport scolaire. Les contacts avec les élu-es, les fédérations de parents, les étudiant-es doivent être accentués afin de porter ensemble la nécessité du renforcement des politiques publiques sportives pour tous et toutes. Il ne peut y avoir démocratisation des pratiques physiques, sportives et artistiques sans un développement de politiques publiques du sport pour tous et toutes, de l'EPS et du sport scolaire, tant par l'augmentation des horaires que par la construction d'équipements et donc par des budgets suffisants.

Toutes et tous à notre niveau avons un rôle afin de faire avancer les questions d'EPS, de sport scolaire et de sport. Le combat continue tant que nous n'avons pas perdu !

QUEL VOTE POUR L'EUROPE ET POUR LA FRANCE ?

La crise de perspectives politiques utopistes, reposant sur des projets politiques de progrès social généralisé, articulée aux politiques néo libérales du président de la République et du gouvernement, offre la possibilité à l'extrême droite de s'ancrer encore plus dans le paysage à l'approche du scrutin des élections européennes. Cela est d'autant plus possible que l'abstention qui se profile pour ce scrutin risque, encore une fois, d'atteindre un taux très important.

L'extrême droite est donnée gagnante par les sondages en cours. Le « milieu » enseignant est touché sérieusement par le phénomène. 16 % de professeur-es de collège et de lycée envisagent, ainsi, de voter pour les candidat-es de l'extrême droite. Les discours réactionnaires se décomplexent. L'autoritarisme institutionnel s'y retrouve bien, en affirmant vouloir restaurer l'autorité enseignante à coup d'exclusion de masse. Le DNB conditionne le passage en lycée, le redoublement sera renforcé, le service national universel caporalise les jeunes etc.

Par ailleurs, des tentatives quotidiennes existent de réprimer toute contestation, syndicale et/ou politique.

Le SNEP-FSU juge cette situation alarmante. Notre syndicat et la Fédération syndicale unitaire, portent le projet pour une société égalitaire, fraternelle et solidaire. Dans cette vision, l'Ecole publique a un rôle primordial.

Les décisions élaborées au sein des institutions européennes exercent une pression forte et directe sur le gouvernement français. La participation au scrutin est donc de la plus haute importance pour tous les sujets qui concernent les Français-es. L'Éducation, les sports, L'Éducation physique et sportive en font partie.

Mais, ne nous trompons pas, les résultats lors de ce scrutin auront une « valeur » bien nationale. Les forces politiques vont se compter.

Le Conseil délibératif national du SNEP-FSU s'est tenu les 16 et 17 mai. L'axe retenu concernant les élections européennes est le suivant :

Faire le choix de politiques publiques favorisant l'investissement dans l'édu-

cation, la recherche, la formation, l'emploi de qualité, la transition écologique, le renforcement des droits sociaux, l'égalité entre les femmes et les hommes est incontournable pour lutter contre des projets qui portent l'ouverture à une concurrence tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union, la priorité à la recherche du profit et à la réduction de l'endettement des Etats au détriment de l'investissement dans les services publics ou d'intérêt général. Le CDN appelle à voter et faire voter massivement lors des européennes sur la base de nos valeurs et nos revendications, donc, pour les partis qui les portent et les défendent, sans aucune voix pour l'extrême droite.⁽¹⁾

Le SNEP-FSU appelle tous-tes les militant-es à porter auprès de nos collègues le message et l'appel cité plus haut.

@ andjelko.svrdlin@snepfusu.net

(1) Extrait du Texte Action du CDN des 16 et 17 mai 2024.

« CHOC DES SAVOIRS » : DES OUTILS POUR AGIR

Voilà plus de 4 mois que nous sommes mobilisé-es, à des degrés divers d'intensité selon les périodes et académies. Loin de s'épuiser, les luttes se sont accumulées et renforcées mutuellement. Dans le sillage des académies franciliennes, dont celle de Créteil en tête, les personnels et parents d'élèves ont initié, en plus de la grève, des actions souvent inédites dans leur forme ou intensité : AG pléthoriques, tractages en sortie d'école - sur les marchés - en porte-à-porte, réunions publiques regroupant des centaines de per-

sonnes, collègues vides à plus de 90 %, manifs les samedis avec les parents et citoyen-nés, occupations d'établissements diffusées en live, désorganisation des réunions institutionnelles, stage intersyndical avec plus de 150 collègues, créations de sites internet regroupant syndicats et parents, cartographie nationale (FCPE) pour lister les mobilisations...

Tout cela, grâce à chaque personnel, parent et/ou citoyen-ne mobilisé.e. Nous pouvons déjà être fier-es de ce que nous avons accompli. Ne nous arrêtons pas en si

bon chemin et montrons ce qu'est une école qui se soulève !

De nombreux outils (tracts, affiches, vidéos, chansons...) sont partagés au gré des académies, avec des militant-es du SNEP : par exemple à Rennes ou Bordeaux

@ sami.hamrouni@snepfusu.net

RENNES



BORDEAUX





ÉDITO

DES ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ PARTOUT, UN INDISPENSABLE !

Que ce soit une réflexion sur le « bien-être au travail », sur le « bâti scolaire », sur la « sécurisation des établissements » ou encore le pseudo héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, il est une constante de ces groupes de travail, sans le SNEP-FSU les problématiques liées aux installations sportives à destination des scolaires y sont singulièrement absentes. Pourtant, chaque semaine ce sont plus de 12,4 millions d'élèves qui se rendent sur ces installations bien souvent d'un autre âge, vétustes, bruyantes, passoires thermiques.... Si on souhaite vraiment donner le goût de la pratique physique sportive et artistique à l'ensemble de la population comme le rabâche à l'envi la communication gouvernementale, la rénovation et la construction massive d'installations sportives doivent être des priorités dans une année qui porte le sport comme grande cause nationale. Et ce ne sont pas les plans 5 000 équipements, non adaptés aux pratiques scolaires et fédérales, ni le plan pluriannuel de 300 millions d'euros qui répondent à cette nécessité.

Les installations sportives de qualité et de proximité sont indissociables d'une EPS et d'un sport scolaire

de qualité, pour la démocratisation des APSA et l'émancipation de la jeunesse. Les conditions de la pratique, les conditions de travail impactent directement la qualité de nos enseignements. Se résoudre à l'adaptation et au bricolage pour pallier le manque criant d'investissement de l'État ne fait que permettre à une situation inacceptable de perdurer et entrave l'action éducative des enseignant-es.

Il est plus que temps de dénoncer les situations, scandaleuses parfois, dans lesquelles s'exerce notre métier. C'est le sens de l'opération vérité lancée par le SNEP-FSU. Mais dans le même temps, il nous faut proposer des solutions clef en main à tous-tes les décideur-euses et c'est le travail conduit par le groupe équipements au travers de ses différentes publications. Avec ce dossier, nous vous proposons d'agir toutes et tous pour des équipements de qualité parce que si nous ne nous en préoccupons pas, personne ne le fera !

[@ benoit.hubert@snepfusu.net](mailto:benoit.hubert@snepfusu.net)

ASSOCIER QUALITÉ D'USAGE ET QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES ÉQUIPEMENTS, UNE ÉVIDENCE

L'expertise du SNEP-FSU aujourd'hui reconnue

Dès son congrès de 1956, le SNEP s'est emparé de la question des équipements sportifs. Depuis 1994, 9 ouvrages ont été édités permettant ainsi d'expliciter les spécificités de l'enseignement de l'EPS et du sport scolaire et d'exprimer les besoins et les exigences en matière d'équipements. Dans le 1^{er} de ces ouvrages, il était déjà question d'écologie humaine dans l'édito de J.Rouyer.



Une rénovation lourde représente deux fois moins d'émissions de carbone

Les propositions du SNEP-FSU, soucieuses de la plus grande compatibilité possible avec la pratique associative et fédérale, sont reprises par des cabinets d'architectes et maîtres d'ouvrage de plus en plus nombreux, reconnues par le ministère de l'Éducation nationale dans son guide L'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires (2012) et au sein de la cellule bâti scolaire auquel participe le SNEP-FSU es qualité.

Aujourd'hui, c'est au prisme de l'urgence climatique que le SNEP-FSU a rassemblé dans ses 2 derniers ouvrages (RÉSET et RÉSET-L'ESSENTIEL) des propositions concrètes, chiffrées, éprouvées et efficaces, permettant d'allier la transition environnementale et l'amélioration des conditions d'enseignement.

L'esprit du RÉSET (Référentiel des Équipements Sportifs En Transition environnementale, 2021)

L'état des lieux des équipements sportifs en France, grands consommateurs d'énergie, tend à démontrer la nécessité d'une transition environnementale exemplaire. Pour atteindre l'objectif fixé en 2030 (stratégie nationale bas carbone, décret du 23/07/2019), 80 % des gymnases et des piscines doivent être rénovés.

Si la réglementation environnementale (RE 2020) s'impose, porter d'autres arguments pourrait initier un nouveau contrat social écologique. Car démonstration est faite qu'une rénovation lourde représente deux fois moins d'émissions de carbone (prise en compte du cycle de vie du bâti depuis la construction initiale) et que le surcoût de 5 à 10 % d'une infrastructure Haute Qualité Environnementale (HQE) est amorti au bout de 6 années.

Au-delà de la question économique, le choix d'équipements HQE doit devenir, pour un-e élu-e, une priorité. L'emploi, l'attractivité, l'image et l'exemplarité tant pour la jeunesse que pour des citoyen-nes de plus en plus préoccupés par la question écologique, sont tout aussi importants.

Les équipements du XXI^{ème} siècle, neufs ou rénovés, doivent permettre d'améliorer les différents types de confort : acoustique, thermique (hiver et été), visuel et olfactif (piscines, salles de combat) ; préserver la santé (qualité de l'air), être accessibles au plus grand nombre (scolaires, personnes âgées, handicapés) et offrir des conditions de pratique et de travail en toute sécurité.



Le surcoût de 5 à 10 % d'une infrastructure Haute Qualité Environnementale (HQE) est amorti au bout de 6 années

RÉSET-L'ESSENTIEL (2022) : des solutions concrètes

Pour les grandes salles, le gymnase de type E de 48.2x26.3 est la référence du guide du ministère de l'Éducation nationale grâce à sa multiplicité de terrains : volleyball (4), basket-ball (3), badminton (9), mur d'escalade et dans une moindre mesure mini handball (2).

Pour la pratique de la natation, les propositions formulées par le SNEP-FSU ont trouvé écho auprès de la FFN et de

l'UNSS. La surface du plan d'eau de 25 x 21 m avec 8 couloirs et 2 m de profondeur au minimum permet d'accueillir deux classes en même temps. Passé le surcoût initial, l'inox est le choix durable par rapport aux bassins carrelés. Moins de frais d'entretien, de consommation d'eau, de chlore et une meilleure hygiène.



Les équipements du XXI^{ème} siècle, neufs ou rénovés, doivent permettre d'améliorer les différents types de confort et offrir des conditions de pratique et de travail en toute sécurité

Concernant la conception des grands terrains de jeux extérieurs. Si on excepte une construction moins onéreuse, la fraîcheur du gazon naturel et la biodiversité en gestion écologique, nombre d'arguments plaident en faveur du gazon synthétique désormais recyclable : usage intensif toute l'année et par tous les temps, besoin d'eau très faible, entretien peu important, qualités sportives, impact limité sur la santé, les microplastiques étant interdits.

Se mettre dans l'action

Outillée des référentiels du SNEP-FSU, la profession est porteuse de propositions qui tendent à modifier la représentation du monde politique et institutionnel tant à l'égard du SNEP-FSU, partenaire indispensable, que de l'EPS et de ses enseignant-es. Réaliser une enquête prenant en considération qualité d'usage et environnementale, obtenir un groupe de travail avec l'ensemble des décideurs-euses, planifier un plan de rattrapage de constructions et de rénovation du parc existant sont les objectifs de demain.

LES ABERRATIONS ET LES DÉRIVES

DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

La piscine de Maurepas (78) a fermé en 2015, privant de natation les élèves, les 800 licenciés du club et les habitant-es du secteur. Un collectif « Piscine pour tous »⁽¹⁾ regroupant enseignant-es, parents, associations a été créé pour faire valoir les besoins des usager-es.

Les communes de Maurepas et d'Élancourt confient la conception, la construction et la gestion du centre nautique à un groupement d'entreprises (Eiffage, Coste Architectures, Swimdoo) sous la forme d'une concession pour une durée de 25 ans. Fin 2019, le projet est dévoilé : un bassin de 25 m 6 couloirs, des bassins ludiques, des gradins, un espace santé. À l'extérieur, un bassin nordique 25 m 4 couloirs, des jeux d'eau, pentaglis...

Décalé des besoins exprimés lors de la concertation, **un projet coûteux est lancé. De 15,53 M€ il passe à 25,15 M€.** Il sera financé par 12,69 M€ de subven-

tions (Région, Département 78, communauté d'Agglomération, les 2 communes et l'ANS) et par un emprunt contracté par Maurepas et Élancourt pour les 12,46 M€ restants avec pour conséquence 5,6 M€ supplémentaires (intérêts sur 25 ans).

À l'ouverture en septembre 2022, le constat est accablant pour le 2nd degré : le coût de la location est multiplié par 7, désormais 140 €/heure pour une classe (3 lignes d'eau) et le nombre de demi-journées de créneaux diminue de plus de la moitié (3 contre 8 auparavant).

Après un an de fonctionnement, pour la majorité des élèves ce sera un seul cycle de natation de 8 à 10 séances pour les 7 années de scolarité. Chaque semaine, des lignes d'eau sont inoccupées car inaccessibles aux collèves et lycées et aucun club de natation n'a été implanté. Castalia (concessionnaire) facture à Maurepas et Élancourt les 48 997 € de « manque à gagner ».

Alors que les subventions publiques sont importantes, la priorité est donnée aux activités lucratives pour les prestataires, chères pour le public et au détriment des besoins des scolaires.

Pour les communes, il faut ajouter des contributions financières liées aux sujétions de Service public déléguées (tarifs, créneaux du public, des scolaires et des associations). Alors que le service rendu est défaillant, **les communes dépenseront chaque année 1,9 M€** soit plus 56 % du prévisionnel.

Face à ces constats, le SNEP-FSU préconise une gestion en régie directe et dans les cas de DSP, la création d'un comité de pilotage afin d'intégrer les besoins de tous-tes les utilisateurs-trices.

(1) voir : <https://piscinepourtous.asso-web.com/>

TÉMOIGNAGES

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INDIGENTS

Les académies ultramarines toujours laissées pour compte

À la Réunion, les enseignant-es d'EPS du collège Jean Lafosse de Saint-Louis ont fait grève le 22 février pour dénoncer l'absence de zone d'ombre sur les terrains extérieurs, les sols glissants et inondés, la mauvaise isolation et aération des salles dévolues à l'EPS. En plus de conditions d'apprentissage et de travail dégradées, c'est la santé des élèves (maux de tête, saignements de nez...) et des enseignant-es (déclaration de cancer de la peau) qui est en danger. (Laure Jeandemange)

En Guadeloupe, la pratique de l'EPS en extérieur reste compliquée. Les récurrents épisodes de pollution relative aux brumes de sables sont

une contrainte. Les activités sportives extérieures sont interdites mais le message d'alerte de la préfecture n'arrive pas toujours jusqu'aux chefs d'établissement et encore moins aux enseignant-es d'EPS. En plus de la faiblesse d'installations couvertes, il y a un manque criant de bassins de natation. On dénombre une vingtaine d'installations pour un taux du savoir-nager avoisinant à peine les 50 %. Pour pallier les récentes noyades d'enfants, l'apprentissage de la natation et du sauvetage scolaire serait un levier possible ; cependant les dotations en piscines demeurent insuffisantes. (Fabrice Abelkalon)

En Martinique, les épreuves d'EPS pour le CAP ont été annulées le 22 avril en raison du passage de la brume de sable.

Un gymnase amianté à bout de souffle

À Tilly sur Seules (Calvados), après rencontre de l'équipe EPS et du chef d'établissement, la visite du gymnase, un communiqué de presse et un signalement RSST, le SNEP-FSU a alerté la direction académique. Depuis, un Diagnostic Technique Amiante a été mis à jour. Le gymnase qui peut être qualifié d'obsolète voire potentiellement dangereux (chauffage, isolation, acoustique, sanitaires) a été fermé 2 semaines en février pour des analyses complémentaires. Un projet serait à l'étude (réhabilitation ou nouvelle construction) en 2025-2026... à suivre. (Jean-Marie Grignon)

HÉRITAGE ET JOP : UNE OCCASION RATÉE ?

Accueillir les JOP est une vitrine politique essentielle. Tous les regards seront tournés vers la France à l'été 2024. Pour le SNEP-FSU c'était l'occasion de répondre à deux exigences, celle de rajeunir le parc des installations sportives et celle d'améliorer les conditions d'enseignement de l'EPS et du sport scolaire.

Construire des infrastructures pérennes au plus près des populations scolaires est pourtant compatible avec un évé-

nement sportif international. Investir dans des stades, gymnases et piscines qui feront de la France une nation de sportives et sportifs doit aussi se faire avec à l'esprit le changement climatique. La transition environnementale doit s'envisager avec le triple objectif de rénover plutôt que construire, tendre vers des bâtiments neutres en émissions carbone et augmenter le nombre et la surface des aires de travail.

Pourtant, les choix actuels du gouvernement ressemblent davantage à un effet

com'. Un nouveau plan 5 000 équipements de proximité est lancé alors que le premier s'est révélé inutile pour les scolaires et les associations sportives. Ces équipements sont totalement inadaptés aux besoins que nous avons en EPS et dans les clubs sportifs.

Les investissements publics de l'État doivent permettre aux collectivités de répondre aux besoins dont ceux des scolaires dans tous les territoires.

LEVIER LÉGISLATIF

DES TEXTES QUI OBLIGENT LES COLLECTIVITÉS

De nombreux textes législatifs sont un appui pour obliger chaque collectivité à mettre à disposition des établissements scolaires les équipements sportifs nécessaires.

- Depuis la loi de décentralisation de juillet 1983, la France structure la répartition des compétences entre les communes, départements, régions et l'État en matière de bâti scolaire.
- Une circulaire de mars 1992 souligne l'obligation des collectivités à garantir que l'enseignement de l'EPS puisse se dérouler dans les installations adéquates. Elle est renforcée par le Conseil d'État en 1994 qui le rappelle strictement.
- Le Code de l'Éducation de 2003 (article L.214-1), affirme l'obligation pour les collectivités de fournir les infrastructures nécessaires à l'enseignement de l'EPS lors de leur création et lors de l'établissement du schéma prévisionnel des formations. Cela peut se faire via des conventions tripartites avec le propriétaire (commune ou intercommunalité).

La compétence sport est une compétence partagée. L'État et toutes les collectivités peuvent l'exercer. Il est nécessaire que chacun-e y prenne sa part sans se défilier.

CRÉER DES ALLIANCES

L'EXEMPLE DU COPER 93

Créé en septembre 2021, le Collectif PERmanent rassemble de nombreux-ses élu-es (département, maires, député-es), des directeurs-rices des sports, des président-es de comités sportifs, la FCPE 93, des profs d'EPS et du STAPS de Bobigny. Depuis sa création, le CoPER a multiplié les initiatives dans les clubs et plusieurs villes. Il a organisé 2 séminaires à l'Assemblée nationale en février 2022 et avril 2023. Il porte la nécessité d'un plan d'investissements publics pour la construction et la rénovation d'installations sportives⁽¹⁾ et a lancé une convention citoyenne pour l'EPS et le sport associatif dans le 93. Un prochain séminaire se tiendra le 13 juin 2024, toujours à l'Assemblée nationale.

(1) La Seine-Saint-Denis est le département le moins bien doté de l'hexagone avec 16 équipements sportifs pour 10 000 habitant-es quand la moyenne nationale est de 50.



MANDATS

LE SNEP-FSU SE DOTE DE MANDATS AMBITIEUX

Les équipements sportifs sont essentiels à la qualité des conditions de travail et aux conditions d'apprentissage des élèves. Leur carence et leur vétusté sont sources d'inégalités dans de nombreux territoires. À cela s'ajoute l'urgence environnementale que l'on doit largement prendre en compte pour les années à venir.

Pour cela nous portons la nécessité

- De construire 200 piscines et gymnases écologiques chaque année pendant cinq ans.
- De mettre en place des groupes de travail dans tous les départements. Ils doivent permettre d'engager un plan pluriannuel d'investissement vers des priorités de constructions et de rénovations d'équipements sportifs sur les territoires déficitaires.
- D'un financement partagé avec un engagement de l'État à hauteur de 50 % pour toute construction ou rénovation d'équipement sportif.

Ce plan d'action représente un engagement incontournable vers la transition environnementale et la réduction des inégalités territoriales.

INTENSIFIER LA CAMPAGNE #EPS2024

L'année olympique, supplée d'une « grande cause nationale », aurait pu donner à la démocratisation d'accès à l'activité physique un élan significatif et conduire à des choix politiques forts pour les politiques sportives et le développement de l'EPS et du sport scolaire.

En lieu et place d'un renforcement de la discipline et d'une revalorisation du métier, c'est à un appauvrissement et une dégradation que nous assistons :

- + de 2 000 heures d'EPS non assurées à chaque rentrée,
- + de 1 000 postes supprimés depuis 2017 (36 prévus pour la rentrée 2024),
- Persistance du dispositif « 2h de sport » qui concurrence l'EPS et ne touche qu'un public très restreint,
- Affaiblissement de la formation des enseignant-es (disparition de l'épreuve d'EPS au concours de recrutement du premier degré, réduction

tion du nombre d'épreuves physiques au CAPEPS),

- Sport scolaire exsangue...

Cette situation est inacceptable lorsqu'on sait le besoin d'activité physique, reconnu tant par toutes les études sur la sédentarité que par la nécessité d'une formation culturelle ambitieuse pour que les apprentissages scolaires d'aujourd'hui répondent aux enjeux de transformation du monde de demain.

C'est pour cela que le SNEP-FSU poursuit et accentue sa campagne #EPS2024 à plusieurs niveaux :

- Montrer les besoins de la discipline et du métier au travers de « l'opération vérité ».
- Agir pour un sport scolaire reconstruit et mieux géré en dénonçant la politique actuelle dans les instances et les championnats UNSS.
- Rassembler tous-tes les acteurs-rices qui pèseront sur la loi post-JOP, afin que celle-ci engage une réelle démocratisation de l'accès aux activités physiques et sportives.



cratisation de l'accès aux activités physiques et sportives.

Et parce que les luttes ne s'opposent pas mais trouvent toutes leur place dans le projet d'école porté par le SNEP et la FSU, la campagne #EPS2024 s'inscrit dans les mobilisations de rejet au « choc des savoirs » ou à la réforme de la voie professionnelle. Caractérisées par un renforcement des inégalités et une dégradation du service public d'éducation, ces réformes doivent être combattues.

@ fabrice.allain@snefpsu.net

LOI POST-JOP : UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ ?

Pour AOC⁽¹⁾, les JOP entraineront automatiquement un renforcement de la pratique sportive. Pourtant, concernant les grands événements sportifs « l'effet est très réduit dans le temps [...] sans effort soutenu les effectifs de pratiquants dans les associations s'affaiblissent quelques mois après la tenue de l'événement »⁽²⁾. L'enthousiasme touche souvent la population déjà sportive, quand il est urgent de s'adresser aussi à celles et ceux qui ne le sont pas.

Ainsi, pour une nation plus sportive, les JOP doivent s'accompagner de politiques publiques ambitieuses. Et, parce que tout commence à l'école, il n'y aura pas de réelle démocratisation de la pratique sportive sans le renforcement de l'EPS et du sport scolaire.

La ministre des sports annonce, post- JOP, une loi « héritage ». Mais le périmètre de la loi est trop restreint pour parler d'héritage ! **AOC prévoit une loi structurée autour de 3 axes :**

- Le renforcement de la vie démocratique dans les fédérations.
- La protection des pratiquant-es.
- L'indépendance des comités d'éthiques.

Si ces axes sont d'importance pour améliorer la démocratie et l'éthique, abolir toute forme de violence (sexuelles, psychiques...), nous notons qu'il n'y a pas l'ambition de démocratiser les pratiques physiques et sportives.

C'est pourquoi, forts des nombreuses alliances mises en place (médecins, fédérations, partis politiques, SHN⁽³⁾...), le SNEP-FSU continuera la campagne #EPS2024 et œuvrera pour peser sur une loi ambitieuse. Cette dernière devra être construite pour renforcer les pratiques sportives pour tous et toutes. Pour cela, il faut aller vers une loi d'orientation et de programmation budgétaire.

Nous appelons la profession à contacter localement les élu-es pour accentuer le rapport de force indispensable à la prise en compte de cette exigence.

@ alain.decarlo@snefpsu.net

(1) Amélie Oudéa-Castéra, ministre des sports et des JOP

(2) Mathys Viersac, Michaël Attali, STAPS N° 134, Brest 2021

(3) Sportif-ves de Haut Niveau

GROUPE AU COLLEGE : UNE ARME DE CONTRE-DÉMOCRATISATION !

En décrétant l'organisation de la scolarité au niveau du collège en "groupes" dans les disciplines dites "fondamentales" - Mathématiques et français - Macron et son gouvernement ruinent l'idée de démocratisation de l'enseignement en instaurant des voies parallèles et en donnant moins à celles et ceux qui n'ont déjà pas beaucoup (uniquement les compétences de base pour les faibles et l'accès aux œuvres et à la culture pour les meilleur-es). Le collège pourrait ainsi être organisé en 2 ou 3 voies sans réelle possibilité d'en changer : le parcours "des fondamentaux" pour les nul-les, le parcours "approfondissement" pour les meilleur-es et un mélange des deux pour les moyen-nes. Nous constatons alors des similitudes avec l'organisation du second degré des années 60, post réforme Berthoin. Ce choix politique remet donc en cause le "collège unique" mis en œuvre en 1975 et organise le tri scolaire et social.

Les chercheurs en sciences de l'éducation et en sociologie (Sylvain Connac, Marie Duru-Bellat et Alain Mingat, note de synthèse de 2004 de la Revue française de pédagogie) ont montré l'inefficacité d'une telle mesure tant pour les meilleur-es élèves que pour les plus fragiles : altération de la confiance en soi pour les plus faibles, accroissement des différences initiales entre élèves, effets négatifs sur le processus de construction de l'identité sociale de l'élève, baisse ou stagnation des résultats des meilleur-es élèves...

Dès lors on peut se demander pourquoi le pouvoir s'arc-boute à instaurer ce fonctionnement. La réponse est à chercher du côté des finalités de l'école. Nos décideurs-euses considèrent que l'enseignement doit répondre étroitement et durablement aux besoins de l'économie. Ils s'inscrivent dans les prescriptions du conseil européen qui expliquait en 2011 : « identifier d'abord les besoins en matière de

formation » puis « augmenter la pertinence de l'éducation et de la formation vis-à-vis du marché du travail » afin qu'ils fournissent « un dosage approprié d'aptitudes et de compétences ».

Des économistes ont étudié ces « besoins » du marché du travail. Ils/elles ont ainsi identifié une polarisation des qualifications : une croissance des "petits boulots" essentiellement dans les emplois faiblement rémunérés du secteur des services, une autre plus forte dans les emplois à très haut niveau de qualification et un déclin du nombre d'emplois intermédiaires (travailleurs-euses qualifié-es dans les bureaux et l'industrie). Le CEDEFOP, service européen chargé d'étudier l'adéquation entre enseignement et marché du travail, dresse lui aussi le constat d'une polarisation des attentes en niveaux de qualifications.

Nous pensons que l'organisation en groupes au collège tend à répondre à ces besoins du marché de l'emploi : les nul-les vers les emplois faiblement qualifiés, les moyen-nes vers les emplois intermédiaires et les fort-es vers les hautes qualifications. La majorité des élèves dès leur entrée en 6^{ème} resteront dans leur couloir d'assignation. Quelle violence sociale et symbolique !

Cette mesure "groupes" contenue dans l'ensemble plus large du "Choc des savoirs" s'inscrit pleinement dans le projet éducatif néolibéral du président Macron et de son gouvernement. Ce projet vise à former des jeunes qui s'adapteront à la société telle qu'elle est et qui intégreront qu'il n'y a pas d'alternatives possibles. En outre, les décideurs-euses politiques s'attellent à transformer en profondeur notre modèle social vers « la concurrence, la frustration, les destins qui se dessinent et se décident dès la naissance » (Laurence De Cock - Mars 2024).

Le SNEP-FSU, engagé pour la construction d'une école démocratique et émancipatrice, s'oppose fermement à l'organisation de ce tri scolaire et social. Il appelle les collègues à poursuivre et amplifier les mobilisations contre ce projet éducatif violent socialement et catastrophique scolairement, visant uniquement à couler les jeunes dans les moules du marché.

Ensemble, arrêtons les !

@ alexandre.majewski@snepfusu.net



FORMATION : DE PIRE EN PIRE !

Le ministère aura fini par trancher :

- Pour faire réussir les candidat-es aux concours et assurer leur formation il n'y aura pas de moyen supplémentaire. Les modules complémentaires de licence qui doivent préparer les candidat-es se feront à moyens constants pour l'université. Cela sans parler du fait que les maquettes sont aujourd'hui indisponibles, qu'elles seront discutées mi-juin avec l'administration alors même qu'elles sont rendues et votées en ce moment même dans les conseils d'université...
- Pour les lauréat-es de la licence collé-es aux concours, pas de perspective. Ils s'orienteront en ingénierie de la formation... Avec cette mesure nous allons assister au développement des prépas privées pour les concours.
- Pour finir, 2 années de fonctionnaire stagiaire qui n'en sont pas vraiment ; et auxquelles le ministère réfléchit encore car la solution trouvée est

bancale (à 4 mois de la rentrée). Mais elle n'est pas que bancale, elle est scandaleuse. Un-e lauréat-e de concours fera une première année de stagiaire alternant-e avant de devenir fonctionnaire stagiaire. Le ministère affiche fièrement une gratification à 900 euros pour cette année-là, mais que fera un-e stagiaire alternant-e nommé-e en région parisienne avec 900 euros...

Le ministère (avec l'aide de Matignon) n'a aucune ambition pour le service public d'éducation et ne souhaite absolument pas répondre à la crise d'attractivité. À titre comparatif, un-e étudiant-e qui rentre à l'ENS touche 1 400 euros par mois pour faire ses études avant de passer le concours de la fonction publique. Sur un modèle similaire Le SNEP-FSU continue de revendiquer des pré-recrutements pour permettre à tous-tes les étudiant-es souhaitant devenir enseignant-es de pouvoir se préparer aux concours dans de bonnes



conditions. Dans l'état actuel des réflexions, la réforme de la formation est inacceptable et inconséquente. Le SNEP-FSU appelle le ministère à suspendre immédiatement ce projet et à prendre le temps pour une tout autre réforme de la formation.

@ coralie.benech@snepfusu.net

UNE DÉCONCENTRATION AU DÉTRIMENT DES AGRÉGÉ-ES !

Le ministère a présenté au Comité Social d'Administration Ministériel du 7 mai 2024 un projet de décret visant à déconcentrer la gestion des agrégé-es en confiant aux recteurs-rices l'évaluation, la révision de l'appréciation finale de la valeur professionnelle, les avancements et promotions, le classement à l'entrée dans le corps ou lors de changement de grade.

Le ministère utilise des arguments classiques de bon sens, de gestion au plus proche du terrain, d'une plus grande réactivité des services académiques. Réduisant depuis plusieurs années ses personnels pour gérer nationalement les agrégé-es, organisant ainsi leur épuisement professionnel, le ministère se trouve en difficulté. Ainsi, l'année dernière, les bonifications d'avancements d'échelons des agrégé-es n'ont pu être gérées que fin juillet !

Les conséquences problématiques de ce projet peuvent s'illustrer à travers les tableaux d'avancement accéléré des 7^e et 9^e échelon qui seraient établis toutes disciplines confondues, alors qu'ils l'étaient discipline par discipline et par secteur (supérieur ou second degré) au niveau national, ce qui permettait de limiter les biais liés aux pratiques d'évaluations variant d'une inspection disciplinaire à l'autre et aux grilles d'évaluations différentes entre le supérieur et le second degré.

Il en est de même pour l'accès à la hors classe et la classe exceptionnelle. Le système de gestion nationale permettait de neutraliser et de minimiser les inégalités, ce que la déconcentration va au contraire accentuer. De plus, la plus grande proximité du système de promotion des supérieurs hiérarchiques va accroître les risques de clientélisme et de traitement discriminationnaire.

Avec cette déconcentration, le ministère s'engage dans une logique inégalitaire du toujours moins de garanties pour les personnels et toujours plus de prérogatives pour les échelons hiérarchiques déconcentrés.

Cette déconcentration a également un objectif politique tout autre : il s'agit de déconcentrer les dernières gestions nationales, pour préparer une éventuelle déconcentration des concours, des recrutements.

Le SNEP et la FSU se sont opposés et continueront de s'opposer clairement à ce projet. Nous continuons de défendre le principe d'une éducation nationale et d'une gestion nationale, assurant l'égalité de traitement de toutes et tous.

@ benoit.chaisy@snepfusu.net



DIRIGEANTES SPORTIVES, UN PLAFOND DE VERRE ?

INTERVIEW **BÉATRICE BARBUSSE**

 Par Bruno CREMONESI

Béatrice Barbusse, vice-présidente de la fédération de handball répond à nos questions sur la place des femmes dans le monde des dirigeantes sportives. Des réponses qui résonnent avec la place des femmes dans d'autres espaces de responsabilité. Elle vient de publier un livre aux éditions les Sportives.

Bruno CREMONESI : *Par rapport au processus de féminisation des responsabilités des dirigeantes, est-ce que la logique de quota a été pertinente ?*

Béatrice BARBUSSE : Oui, sans aucune contestation. Pour 2 raisons, la première c'est que la mise en place des quotas dans les autres secteurs que le sport, à savoir la politique, la fonction publique ont montré que cela permet une féminisation. La deuxième raison, comme l'a montré le travail de thèse d'Annabelle Caprais, est que cela renforce la place et le rôle des femmes dans la gouvernance des fédérations sportives françaises. Elle a mesuré l'effet produit par la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. On est passé de 26 % de femmes en conseil d'administration à 38 %. Si sur le plan quantitatif nous ne pouvons que constater une place plus importante des femmes, la loi du 2 mars 2022 qui va obliger à partir des prochaines élections d'avoir la parité totale au niveau fédéral et en 2028 pour le niveau régional, va aussi permettre d'accentuer cette évolution. C'est une première étape qui va conduire les hommes à s'habituer à avoir des femmes dans un environnement où elles étaient jusqu'alors absentes. Pour reprendre les mots de Geneviève Fraisse, « l'égalité ne se fait pas sans contraintes, elle ne pousse

pas comme l'herbe verte ». Ce n'est pas spontané, on est obligé de la provoquer par des lois

B.C. : *Tu reprends la formule de Françoise Héritier, « la parité s'arrête là où le pouvoir commence. » Est-ce que tu peux préciser ?*

B.B. : La parité est une première étape qui permettra de normaliser la présence des femmes, mais ce n'est pas pour autant qu'elles seront décisionnaires ou qu'elles auront des postes importants et stratégiques. On constate qu'elles ont plutôt des fonctions secondaires comme celle de secrétaire ou de trésorière adjointe. Les postes de président ou de vice-président sont plutôt monopolisés par des hommes. Plus les postes sont valorisants, par exemple, plus on s'approche de la performance sportive et moins on trouve de femmes.

B.C. : *Dans ton livre, tu fais une catégorisation de la parole des femmes quand elles prennent la parole en réunion.*

B.B. : On a souvent l'habitude d'entendre ou de lire qu'effectivement, la parole en public, la parole publique dans un espace public, c'est plutôt quelque chose qui est attendu de la part d'un homme et pas de la part d'une femme, puisque son espace privilégié, c'est plutôt l'espace privé. S'ajoute aussi le fait que l'on considère que la femme

n'a pas une voix de leadership, mais une voix aiguë. A priori elles ont un double « inconvénient ».

Paradoxalement, on a plutôt tendance à penser que ce sont les femmes qui parlent beaucoup, on les compare même à un poulailler lorsqu'elles sont ensemble. J'ai fait un travail de recueil du temps de parole en réunion avec chronomètre. Il révèle l'inverse. Les hommes monopolisent la parole à 75 % en moyenne quel que soit le nombre de femmes et d'hommes dans la réunion. Cela peut s'expliquer par le fait que les positions les plus importantes ou les responsables des dossiers sont en majorité confiés aux hommes.

Le deuxième aspect de mon observation, c'est quand les hommes ont la parole, ils parlent plus longtemps que les femmes. À l'inverse les femmes sont plus concises et synthétiques. Un homme n'hésitera pas à prendre la parole pour redire la même chose qu'un autre. Je reviens à mon premier constat, c'est une façon d'occuper l'espace public. Autre exemple, ils peuvent prendre la parole pour expliquer qu'ils n'ont rien à dire. C'est encore une fois pour occuper l'espace et montrer que l'on joue un rôle, qu'ils ne sont pas élus pour rien.

En prenant conscience de ces processus, des hommes parlent moins et laissent plus d'espace d'expression aux femmes.

POLITIQUES SPORTIVES ET PROJET DE LOI « HÉRITAGE » DE LA MINISTRE SJOP

Dans sa vision toujours plus libérale et individualiste du sport, le gouvernement valorise et encourage tout autant le sport privé marchand et les pratiques individuelles que le sport associatif. Malgré les dérives constatées, l'État donne toujours plus d'autonomie aux fédérations et demande aux services J&S de se recentrer sur des missions de contrôle. Quant au soutien au sport de haut niveau, il se limite désormais à la haute performance (médaillables). Cela pose un problème d'accès aux pratiques (démocratisation) et

engendre des risques au niveau de la sécurité et de la qualité des pratiques sportives.

Pour le SNEP-FSU, c'est une tout autre politique qu'il convient de mettre en place. En lieu et place d'une communication de façade et d'une multiplication de dispositifs qui ne concernent qu'une minorité de personnes, il faut mener une véritable politique ambitieuse et volontariste en faveur du sport pour le plus grand nombre, avec un soutien accru à la vie associative et des formations aux métiers du sport de qualité portées par les établissements du sport et les universités.

Pour la mettre en œuvre, il faut renforcer le rôle et les moyens du ministère chargé des sports ; son budget doit être immédiate-

ment doublé (objectif = 1 % du budget de l'État) ; un plan pluriannuel de recrutements de personnels J&S dans les différents corps doit être programmé ; l'Agence Nationale du Sport doit être supprimée. Telles sont les revendications du SNEP-FSU.

À l'inverse des différentes lois « sport » qui se sont succédé ces dernières années et du projet de loi « héritage » annoncé par la ministre des sports et des JOP Amélie Oudéa-Castéra, le SNEP-FSU continue d'agir pour obtenir une loi d'orientation et de programmation du sport, qui permettrait de mettre en œuvre ses « 10 propositions pour le sport », articulées aux revendications spécifiques pour l'EPS et le sport scolaire.

@ gwenaelle.natter@snepfusu.net



AFFECTATION DES STAGIAIRES : UN MINISTÈRE QUI « S'IMPUISANTE » !

Depuis 2021, les lauréat-es des concours sont affecté-es suivant un mouvement national pour réaliser leur année de stage.

3 problèmes majeurs sont à relever :

- Les lauréat-es possédant un master 2 MEEF sont positionné-es à temps plein devant élèves ; en EPS cela concerne la très grande majorité des stagiaires. Malgré les alertes multiples du SNEP-FSU, le Ministère poursuit dans des prévisions surestimées de support stagiaires à mi-temps. Cet aveuglement met les rectorats en très grande difficulté, de nouveaux supports temps plein devant être trouvés pendant l'été. Certain-es stagiaires se retrouvent alors sur deux établissements, changent d'affectation juste avant la rentrée...
- Le Ministère rompt aussi un principe d'égalité en séparant le mouvement d'affectation des stagiaires à mi-temps et ceux/celles à temps plein. Cette pratique aboutit à des situations

ubuesques où des stagiaires avec de très gros barèmes se voient dépassés par des plus petits barèmes.

- Enfin, la programmation du serveur SIAL sur lequel les fonctionnaires stagiaires réalisent leurs vœux ne permettait pas d'identifier correctement le profil de chaque lauréat-e.

Le Ministère « s'impuissante » en ne se donnant pas les conditions d'affecter les stagiaires de manière claire et transparente ce qui est source de stress chez les fonctionnaires stagiaires. Le SNEP-FSU demande un mouvement d'affectation des stagiaires avec une publication des calibrages de chaque académie en mai, un mouvement unique pour toutes les stagiaires, une publication des barèmes d'entrée. Le SNEP FSU continuera d'intervenir auprès de la DGRH pour une amélioration des affectations.

@ julien.giraud@snepfusu.net

POUR LES ÉTUDIANTES STAPS : SIGNONS !

Les oraux du CAPEPS externe s'ouvriront le 2 juin. Le SNEP-FSU accueillera les candidates en leur proposant d'agir pour augmenter les recrutements. Depuis 3 ans, des recrutements supplémentaires par liste complémentaire sont prononcés. Il est donc possible d'obtenir plus de postes.

En solidarité, nous appellerons la profession à un « marathon de signatures » pour exiger une hausse des recrutements.

« Pour une jeunesse plus sportive, tout commence à l'école » : il faut recruter + !

@ alain.decarlo@snepfusu.net

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.
Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant